



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

BRP PUBLIE LES RÉSULTATS DE SON QUATRIÈME TRIMESTRE ET SON ANNÉE FINANCIÈRE 2019



BRP a lancé sa gamme de motoneiges Ski-Doo 2020 lors de sa réunion semi-annuelle avec ses concessionnaires à Dallas le mois dernier. © BRP 2019

Faits saillants pour l'année vs AF2018 :

- Les revenus ont totalisé 5 243,8 millions de dollars, soit une augmentation de 791,3 millions de dollars, ou 17,8 %.
- La marge brute a totalisé 1 253,4 millions de dollars, ce qui représente 23,9 % des revenus, soit une augmentation de 208,3 millions de dollars.
- Le bénéfice net s'est chiffré à 227,3 millions de dollars, soit une diminution de 11,8 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action de 2,28 \$, en hausse de 0,07 \$ par action, ou 3,2 %.
- Le BAIIA normalisé^[1] s'est chiffré à 655,9 millions de dollars, ce qui représente 12,5 % des revenus, soit une hausse de 119,7 millions de dollars, ou 22,3 %.
- Le bénéfice net normalisé^[1] a totalisé 308,6 millions de dollars, soit une augmentation de 63,1 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action normalisé^[1] de 3,10 \$, en hausse de 0,83 \$ par action, ou 36,6 %.

De plus, au cours de l'année :

- Lancement du Can-Am Ryker, une nouvelle plateforme de véhicule à trois roues, et a élargi sa gamme de VCC avec l'ajout de deux plateformes Can-Am Maverick Sport.
- Acquisition de la totalité d'Alumacraft Holdings, LLC et sa filiale entièrement détenue, Alumacraft Boat Co. (« Alumacraft »), un fabricant de bateaux récréatifs, ainsi que la totalité de Triton Industries Inc. (« Triton »), un fabricant de pontons sous la marque Manitou.
- Lancement d'un modèle de distribution directe en Russie afin de soutenir sa stratégie de croissance et d'accroître sa présence dans le pays.
- Les actions à droit de vote subalterne de la Société sont inscrites à la Bourse Nasdaq Global Select Market des États-Unis sous le symbole « DOOO ».

[1] Se reporter à la section « Mesures non définies par les IFRS ».

Faits saillants pour le trimestre vs 4T AF2018

- Les revenus ont totalisé 1 505,9 millions de dollars, soit une augmentation de 279,9 millions de dollars, ou 22,8 %.
- La marge brute a totalisé 334,9 millions de dollars, ce qui représente 22,2 % des revenus, soit une augmentation de 52,8 millions de dollars.
- Le bénéfice net s'est chiffré à 82,7 millions de dollars, soit une augmentation de 12,7 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action de 0,84 \$, en hausse de 0,16 \$ par action, ou 23,5 %.
- Le BAIIA normalisé^[1] s'est chiffré à 181,9 millions de dollars, ce qui représente 12,1 % des revenus, soit une hausse de 19,7 millions de dollars, ou 12,1 %.
- Le bénéfice net normalisé^[1] a totalisé 85,8 millions de dollars, soit une augmentation de 9,6 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action normalisé^[1] de 0,88 \$, en hausse de 0,14 \$ par action, ou 18,9 %.

[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

Valcourt, Québec, 22 mars 2019 – BRP Inc. (TSX:DOO, NASDAQ:DOOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour le trimestre et l'année terminés le 31 janvier 2019. Notez qu'à moins d'indication contraire, toutes les données sont en dollars canadiens. Les résultats financiers complets sont disponibles sur www.sedar.com, ainsi que sur la section [Rapports trimestriels](#) du site web de BRP.

« L'année financière 2019 a été une année incroyable pour nous, avec des ventes annuelles de 5,2 milliards de dollars canadiens et une croissance du BPA normalisé de 37 %. Je suis extrêmement fier de l'équipe et de la façon dont nos employés ont exécuté et livré notre plan d'affaires, atteignant des résultats records. Nous avons démontré, trimestre après trimestre, que notre capacité d'innovation nous permet de dépasser l'industrie et nous comptons continuer ainsi », a déclaré José Boisjoli, président et chef de la direction de BRP.

« BRP s'est imposée comme chef de file dans l'industrie des sports motorisés avec des marques emblématiques et des produits qui définissent le marché. Grâce à cette solide performance et à notre position sur le marché, nous sommes confiants que nous atteindrons nos cibles prévues, soit un BPA normalisé de 3,50 \$ à 3,70 \$, un taux de croissance de 13 % à 19 % », a conclu José Boisjoli.

Faits saillants du trimestre et de l'année terminés le 31 janvier 2019

Les **revenus** ont augmenté de 279,9 millions de dollars, ou 22,8 %, pour se chiffrer à 1 505,9 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 janvier 2019, comparativement à 1 226,0 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2018. L'augmentation des revenus découle principalement de la hausse des ventes en gros de produits saisonniers et de produits toutes saisons et d'une fluctuation favorable de 38 millions de dollars des taux de change.

Les ventes au détail de véhicules récréatifs motorisés et de moteurs hors-bord de la Société en Amérique du Nord ont augmenté de 7 % pour le **trimestre** terminé le 31 janvier 2019 par rapport au trimestre terminé le 31 janvier 2018. L'augmentation est attribuable aux produits toutes saisons.

La **marge brute** a augmenté de 52,8 millions de dollars, ou 18,7 %, pour se chiffrer à 334,9 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 janvier 2019, comparativement à 282,1 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2018. Le pourcentage de marge brute a diminué de 80 points de base, passant de 23,0 % pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 à 22,2 %. La diminution de 80 points de base est principalement attribuable à une hausse des coûts des matières et des coûts de production et de distribution, partiellement contrebalancée par une hausse du volume de ventes de V3R, de motoneiges et de PAV.

Les **charges d'exploitation** ont augmenté de 44,0 millions de dollars, ou 26,8 %, pour atteindre 208,4 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 31 janvier 2019, comparativement à 164,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018. Cette augmentation est principalement attribuable au soutien au lancement de divers produits, aux investissements continus dans les produits et aux coûts liés à la modernisation des systèmes informatiques.

Les **revenus** ont augmenté de 791,3 millions de dollars, ou 17,8 %, pour se chiffrer à 5 243,8 millions de dollars pour l'**exercice** terminé le 31 janvier 2019, comparativement à 4 452,5 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2018. L'augmentation des revenus découle principalement de la hausse des ventes en gros de produits toutes saisons et de produits saisonniers et à une fluctuation favorable de 50 millions de dollars des taux de change.

Les ventes au détail de véhicules récréatifs motorisés et de moteurs hors-bord de la Société en Amérique du Nord ont augmenté de 9 % pour l'**exercice** terminé le 31 janvier 2019, par rapport à l'exercice terminé le 31 janvier 2018, essentiellement en raison d'une augmentation des ventes de VCC et de motomarines.

La **marge brute** a augmenté de 208,3 millions de dollars, ou 19,9 %, pour se chiffrer à 1 253,4 millions de dollars pour l'**exercice** terminé le 31 janvier 2019, comparativement à 1 045,1 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2018. Cette augmentation de la marge brute comprend une fluctuation favorable des taux de change de 7 millions de dollars. Le pourcentage de marge brute a augmenté de 40 points de base, passant de 23,5 % pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018 à 23,9 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes de produits toutes saisons, de produits saisonniers et de PAV, ainsi qu'à des prix favorables, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des coûts des matières et des coûts de production et de distribution.

Les **charges d'exploitation** ont augmenté de 113,4 millions de dollars, ou 17,0 %, pour atteindre 780,8 millions de dollars pour l'**exercice** terminé le 31 janvier 2019, comparativement à 667,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018. Cette augmentation est principalement attribuable au soutien au lancement de divers produits, aux investissements continus dans les produits, aux coûts liés à la modernisation des systèmes informatiques et à la hausse des charges au titre de la rémunération variable des employés.

Données sur le bénéfice net

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les		Exercices terminés les		
	31 janvier 2019	31 janvier 2018	31 janvier 2019	31 janvier 2018	31 janvier 2017
		Données retraitées ^[1]		Données retraitées ^[1]	
Revenus par catégorie^[2]					
Groupe sports motorisés					
Produits toutes saisons	597,6 \$	509,1 \$	2 240,6 \$	1 810,0 \$	1 637,7 \$
Produits saisonniers	577,6	437,2	1 803,5	1 553,9	1 473,9
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	202,7	187,3	707,5	659,7	621,7
Groupe marin	128,0	92,4	492,2	428,9	438,2
Revenus totaux	1 505,9	1 226,0	5 243,8	4 452,5	4 171,5
Coût des ventes	1 171,0	943,9	3 990,4	3 407,4	3 162,6
Marge brute	334,9	282,1	1 253,4	1 045,1	1 008,9
<i>En pourcentage des revenus</i>	22,2 %	23,0 %	23,9 %	23,5 %	24,2 %
Charges d'exploitation					
Vente et marketing	88,1	68,8	336,9	288,6	281,5
Recherche et développement	63,5	52,6	221,7	198,6	184,1
Frais généraux et administratifs	58,9	40,3	214,7	166,3	163,9
Autres charges (revenus) d'exploitation	(2,1)	2,7	7,5	13,9	73,1
Total des charges d'exploitation	208,4	164,4	780,8	667,4	702,6
Bénéfice d'exploitation	126,5	117,7	472,6	377,7	306,3
Frais financiers nets	19,2	14,5	73,9	54,4	61,2
(Gain) perte de change sur la dette à long terme	0,8	(47,4)	69,8	(53,3)	(82,0)
Bénéfice avant impôt	106,5	150,6	328,9	376,6	327,1
Charge d'impôt	23,8	80,6	101,6	137,5	70,1
Bénéfice net	82,7 \$	70,0 \$	227,3 \$	239,1 \$	257,0 \$
Montant attribuable aux actionnaires	82,7 \$	70,2 \$	227,0 \$	238,9 \$	257,2 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	— \$	(0,2) \$	0,3 \$	0,2 \$	(0,2) \$
BAIIA normalisé^[3]	181,9 \$	162,2 \$	655,9 \$	536,2 \$	502,7 \$
Bénéfice net normalisé^[3]	85,8 \$	76,2 \$	308,6 \$	245,5 \$	222,0 \$

^[1] Données retraitées afin de refléter l'adoption d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et d'IFRS 9, *Instruments financiers*, comme l'explique la note 31 des états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 janvier 2019.

^[2] Les chiffres correspondants ont été modifiés afin de refléter les nouvelles catégories de revenus par suite de l'acquisition d'Alumacraft et de Triton et de la création du Groupe marin.

^[3] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les normes IFRS ».

PORTRAIT DU TRIMESTRE PAR SECTEUR

Groupe sports motorisés

Produits toutes saisons

Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 88,5 millions de dollars, ou 17,4 %, pour se chiffrer à 597,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2019, comparativement à 509,1 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2018. L'augmentation tient principalement à la hausse du volume et à une composition favorable des ventes de VCC, au lancement du Can-Am Ryker et à la fluctuation favorable des taux de change de 20 millions de dollars.

Les ventes au détail de produits toutes saisons en Amérique du Nord ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans le bas de la tranche de 20 à 30 pour cent par rapport au trimestre terminé le 31 janvier 2018.

Produits saisonniers

Les revenus tirés des produits saisonniers ont augmenté de 140,4 millions de dollars, ou 32,1 %, pour se chiffrer à 577,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2019, comparativement à 437,2 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2018. L'augmentation tient à la hausse du volume et à une composition favorable des ventes de motoneiges, ainsi qu'à la fluctuation favorable des taux de change de 10 millions de dollars.

Les ventes au détail de produits saisonniers en Amérique du Nord ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans le bas de la tranche de 1 à 10 pour cent, par rapport au trimestre terminé le 31 janvier 2018.

PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM

Les revenus tirés des PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM ont augmenté de 15,5 millions de dollars, ou 8,2 %, pour se chiffrer à 204,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2019, comparativement à 188,7 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes de pièces et de vêtements liés aux motoneiges, à la hausse du volume de ventes d'accessoires liés au V3R en raison du lancement du Can-Am Ryker et à la fluctuation favorable des taux de change de 6 millions de dollars.

Groupe marin

Les revenus tirés du secteur Groupe marin ont augmenté de 31,8 millions de dollars, ou 31,2 %, pour se chiffrer à 133,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 janvier 2019, comparativement à 101,8 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 31 janvier 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition d'Alumacraft et de Triton, partiellement contrebalancée par la baisse du volume de ventes de moteurs hors-bord.

Les ventes au détail de moteurs hors-bord en Amérique du Nord ont diminué d'un niveau de pourcentage se situant dans le bas de la tranche de 20 à 30 pour cent, par rapport au trimestre terminé le 31 janvier 2018.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action à l'intention des porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne. Le dividende sera payé le 12 avril 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 29 mars 2019. Le versement de chaque dividende trimestriel est assujéti à la déclaration de celui-ci par le conseil d'administration. Le montant réel, la date de déclaration, la date d'inscription et la date de versement de chaque dividende trimestriel sont déterminés au gré du conseil d'administration.

Perspectives pour l'année financière 2020

Le tableau ci-dessous présente les cibles financières de BRP pour l'année financière 2020 reflétant l'adoption de la norme IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), en vigueur depuis le 1^{er} février 2019. En vertu de la norme IFRS 16, les charges de location opérationnelles sont comptabilisées en tant que charge d'amortissements et charge d'intérêts plutôt qu'en charge d'exploitation dans le BAIIA^[1] normalisé. Aucun retraitement de périodes antérieures ne sera effectué.

Éléments financiers	AF19	Perspectives AF20 ^[3] vs AF19
Revenus		
Produits toutes saisons	2,240,6 \$	Hausse de 12 % to 17 %
Produits saisonniers	1,803,5 \$	Stable jusqu'à 3 %
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	707,5 \$	Hausse de 2 % à 7 %
Marin	492,2 \$	Hausse de 15 % à 20 %
Revenus totaux de la Société	5,243,8 \$	Hausse de 7 % à 11 %
BAIIA normalisé^[1]	655,9 \$	Hausse de 19 % à 23 % (aurait été hausse de « 14 % à 18 % » excluant l'impact de la norme IFRS 16)
Taux d'imposition effectif ^{[1][2]}	25,5 %	26,5 % à 27,0 %
Bénéfice dilué par action normalisé^[1]	3,10 \$	Hausse de 13 % à 19 % (3,50 \$ à 3,70 \$)
Bénéfice net	227,3	340 M\$ à 365 M\$ (basé sur un impact de change sur la dette à long terme nul)

Autres cibles

- Basé approximativement sur une **charge d'amortissement de ~227 M\$** comparé à 176 M\$ pour l'AF19, **~85 M\$ en frais financiers nets normalisés et ~98,2 M d'actions**.
- Basé approximativement sur une dépense **d'immobilisation de ~360 M\$ à 370 M\$ pour l'AF20** comparé à 299 M\$ pour l'AF19.

^[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

^[2] Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant impôt.

^[3] Se reporter à la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs à la fin de ce communiqué pour un résumé des principales hypothèses et des facteurs de risque importants liés aux perspectives pour l'AF20.

Les perspectives ci-dessus ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché que la Société a effectué en préparant ses cibles financières pour l'année fiscale 2020, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société prévoit une croissance raisonnable du secteur, d'un niveau de pourcentage stable à un niveau se situant dans le haut de la tranche de 1 à 10 pour cent; des gains de parts de marché modérés en ce

qui a trait aux produits toutes saisons et aux produits saisonniers et une part de marché stable dans le secteur Groupe marin. La Société prévoit également une légère hausse des taux d'intérêt, la stabilité des devises près des niveaux actuels et un taux d'inflation conforme aux prévisions des banques centrales au sein des pays dans lesquels la Société exerce ses activités. La Société tient à rappeler que les hypothèses utilisées pour préparer les prévisions pour l'AF20, bien qu'elles soient considérées raisonnables au moment où elles ont été établies, pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Les prévisions ci-dessus ne tiennent pas compte non plus de l'incidence que pourraient avoir d'éventuels éléments non récurrents ou exceptionnels ou de nouvelles ententes commerciales importantes, cessions, fusions, acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions susceptibles d'être annoncés ou de se produire après le 21 mars 2019. L'incidence financière de telles transactions et de tels éléments non récurrents ou exceptionnels peut être complexe et dépend des faits qui se rattachent à chacun d'entre eux. Nous ne pouvons donc décrire l'incidence prévue de façon complète ou la présenter de la manière dont nous présentons les risques connus auxquels sont exposées nos activités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de nos attentes énoncées dans le présent communiqué de presse. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique Mise en garde concernant les énoncés prospectifs.

Conférence téléphonique et webdiffusion

Aujourd'hui, à 9 h (HAE), BRP Inc. tiendra [une conférence téléphonique et une webdiffusion](#) en anglais seulement pour traiter de ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2019. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Pour écouter la conférence téléphonique (événement 4301221), composez le 514-392-0235 or 1-800-564-3880 (sans frais en Amérique du Nord). [Cliquez pour les numéros d'accès international.](#)

Le rapport de gestion, les états financiers et la présentation de la webdiffusion sur ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2019 sont disponibles sur la section [Rapports trimestriels](#) du site BRP, et sa Notice annuelle est disponible dans la section [Rapports annuels](#).

À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans le domaine des véhicules récréatifs motorisés et des systèmes de propulsion ; notre succès se base sur 75 ans d'ingéniosité et une attention obsédée sur le client. Notre gamme de produits de pointe comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules routiers et hors route Can-Am, les bateaux Alumacraft et Manitou, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. Nous concevons également notre propre gamme dédiée de pièces, d'accessoires et de vêtements afin d'améliorer votre expérience de conduite. Nos revenus annuels de 5,2 milliards de dollars canadiens proviennent de ventes dans plus de 120 pays, et notre main-d'œuvre se compose d'environ 12 500 personnes déterminées et débrouillardes.

www.brp.com
[@BRPnouvelles](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Alumacraft, Manitou et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant à nos perspectives pour l'année financière 2020 (notamment les revenus, le BAIIA normalisé, le taux d'imposition effectif, le bénéfice normalisé par action, le bénéfice net, la charge d'amortissement et la dépense d'immobilisation), les énoncés relatifs à la déclaration et paiement de dividendes, la capacité de la Société d'atteindre ses perspectives pour l'année financière 2020 ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient considérés raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché lors de la préparation perspectives pour l'année financière 2020 y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société suppose une croissance raisonnable dans l'industrie de stable à un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 1 à 10 pour cent, des gains de parts de marché modérés dans les produits toutes saisons et les produits saisonniers et une part de marché constante pour le Groupe marin. La Société suppose également que les taux d'intérêt augmentent modestement, les devises demeurent à leur niveau actuel et une inflation conforme aux attentes des banques centrales dans les pays où BRP œuvre actuellement.

En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, dont il est question plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de sa plus récente notice annuelle déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (disponible à <https://sedar.com/>) et auprès du formulaire 40-F de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à www.sec.gov); l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la consommation; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; la fluctuation des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; incapacité de se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; l'importance des frais fixes; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de croissance; les ventes et les activités internationales; la défaillance de systèmes de technologie de l'information ou une atteinte à la sécurité; la défaillance à maintenir des contrôles interne efficaces à l'égard de l'information financière de la Société et à produire de l'information financière fiable et dans les délais prescrits; la perte des services de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; l'incapacité à maintenir et

à améliorer la réputation et les marques ; une réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits ; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits ; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail de ses produits ; l'incapacité à bien gérer les niveaux des stocks ; la violation de droits de propriété intellectuelle et les litiges connexes ; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication ; les engagements contenus dans des accords de financement ou d'autres contrats importants ; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues ; la détérioration des relations entretenues avec les employés ; le passif des régimes de retraite ; les catastrophes naturelles ; la non-souscription d'une assurance convenable ; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne de la Société ; l'exercice des activités par l'intermédiaire de filiales ; l'influence importante de Beaudier inc. et 4338618 Canada inc. (ensemble le « groupe Beaudier ») et de Bain Capital Luxembourg Investments S. à r. l. (« Bain Capital ») ; les ventes futures d'actions de la Société par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs, les dirigeants ou les membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société ; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse sont effectués à la date de parution de ce communiqué et BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, sauf si elle y est tenue par les lois applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent communiqué renvoie à certaines mesures non définies par les normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les normes IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des normes IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les normes IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action.

Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie, comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur et le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société. D'autres éléments, comme les coûts de restructuration et les frais connexes à l'acquisition, pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. Le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.

La Société est d'avis que les mesures non définies par les normes IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les normes IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les normes IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les normes IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les normes IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés et pour exclure certains éléments d'impôts spécifiques. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du rapport de gestion pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés par la Société et les mesures définies par les normes IFRS les plus directement comparables.

Tableaux de rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le bénéfice net normalisé^[1] et le rapprochement entre le bénéfice net et le BAIIA normalisé^[1].

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les		Exercices terminés les		
	31 janvier 2019	31 janvier 2018	31 janvier 2019	31 janvier 2018	31 janvier 2017
		Données retraitées ^[2]		Données retraitées ^[2]	
Bénéfice net	82,7 \$	70,0 \$	227,3 \$	239,1 \$	257,0 \$
Éléments normalisés					
(Gain) perte de change sur la dette à long terme	0,8	(47,4)	69,8	(53,3)	(82,0)
Coûts de transaction et autres charges connexes ^[3]	1,0	—	2,7	—	—
Coûts de restructuration et coûts connexes (reprise) ^[4]	0,4	2,9	1,3	2,9	(1,1)
Perte découlant d'un litige ^[5]	0,2	0,2	1,3	5,9	70,7
Coûts de transaction sur la dette à long terme	—	—	8,9	2,1	—
Gains au titre des services passés liés aux régimes de retraite	—	—	(1,4)	—	(6,3)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,7	—	1,2	—	—
Autres éléments	0,2	1,0	1,3	1,5	2,7
Ajustement au titre de l'impôt	(0,2)	49,5	(3,8)	47,3	(19,0)
Bénéfice net normalisé^[1]	85,8	76,2	308,6	245,5	222,0
Charge d'impôt normalisée ^[1]	24,0	31,1	105,4	90,2	89,1
Frais financiers ajustés ^{[1], [6]}	19,9	13,8	68,0	53,5	60,0
Produits financiers ajustés ^{[1], [6]}	(0,7)	(0,3)	(2,2)	(2,2)	(1,5)
Dotation à l'amortissement ajustée ^{[1], [7]}	52,9	41,4	176,1	149,2	133,1
BAIIA normalisé^[1]	181,9 \$	162,2 \$	655,9 \$	536,2 \$	502,7 \$

^[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les normes IFRS ».

^[2] Données retraitées afin de refléter l'adoption d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et d'IFRS 9, *Instruments financiers*, comme l'explique la note 31 des états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 janvier 2019.

^[3] Coûts liés aux regroupements d'entreprises.

^[4] La Société procède, de temps à autre, à des activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer sa flexibilité et son efficacité. Les coûts liés à ces activités sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.

^[5] La Société est partie à des litiges concernant des violations de brevets avec l'un de ses concurrents.

^[6] Ajustés en fonction des coûts de transaction sur la dette à long terme et des gains et des pertes comptabilisés en résultat net relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

^[7] Ajustée en fonction de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises au moyen de regroupements d'entreprises.

Demande média :

Elaine Arsenault
Conseillère principale,
Relations avec les médias
Tél. : 514-732-7092
medias@brp.com

Relations avec les investisseurs :

Philippe Deschênes
Chef de service, Trésorerie
et Relations Investisseurs
Tél. : 450 532-6462
philippe.deschenes@brp.com